

# PROJET ÉOLIEN DES CINQ POIRIERS

Nordex France

Compte-rendu du Comité de Riverains n°3

Mercredi 16 septembre 2020 – Mairie d'Érize-Saint-Dizier



## Les participants au Comité de Riverains

Les personnes invitées à cette réunion du Comité de Riverains sont des habitants ayant manifesté leur intérêt pour cette initiative lors de rencontres en porte-à-porte, réalisées en janvier 2019. Deux premières réunions avaient été organisées en mai et septembre 2019.

### Étaient présents :

- Patrice CHARTON, habitant d'Erize-Saint-Dizier
- Gérard CHAVRELLE, habitant d'Erize-Saint-Dizier
- Marcel CHAVRELLE, maire d'Erize-Saint-Dizier
- Maxime CHAVRELLE, habitant d'Erize-Saint-Dizier
- Luc CHAVRELLE, habitant d'Erize-Saint-Dizier
- Yves GRANDGERARD, habitant d'Erize-Saint-Dizier
- Raphaël HUMBERT, maire de Géry
- Daniel LEIGNIER, habitant d'Erize-Saint-Dizier
- Éric MONCHABLON, habitant d'Erize-Saint-Dizier
- Joël NOSJEAN, habitant d'Erize-Saint-Dizier
- Monsieur et Madame HOFBAUER, habitants de la Meuse
- Jean-Marie HANOTEL, Président de Meuse Nature Environnement
- Emmanuelle GLAUDA, habitante d'Erize-Saint-Dizier
- Aurélie CLAUSS, habitante d'Erize-Saint-Dizier
- Michel DEGLAIRE, habitant de Géry

### L'équipe Nordex France :

- Thomas LEBLANC, chef de projet
- Héloïse LE MERCIER, chef de projet
- Simon VANDENBUNDER, responsable concertation
- Aloïse GERMAIN, chargée de concertation

### programme du comité de riverains

1. Introduction
2. Actualité Nordex
3. Actualité du projet
4. Présentation de l'implantation
5. Présentation de photomontages
6. Conclusion

## Vos questions et nos réponses :

**Est-ce que RWE rachète seulement Nordex ?** RWE, groupe allemand historique (équivalent de Engie ou EDF en Allemagne) est en cours d'acquisition de l'entité « Nordex Développement » qui réalise des études de faisabilité comme sur ce projet. Nordex restera un groupe constructeur d'éoliennes. Pour vous et sur nos projets en cours rien ne changera, l'équipe en place reste la même et deviendra l'équipe RWE Renouvelables France.

**Comment allez-vous faire pour le bruit des éoliennes ?** Depuis 2011, la réglementation acoustique est très stricte et encadre les émissions sonores des éoliennes. Ce n'était malheureusement pas le cas lors de l'étude des projets pour les éoliennes existantes à Géry et Erize-Saint-Dizier, d'où le sentiment d'éoliennes trop bruyantes. Par ailleurs, d'importantes améliorations techniques ont été réalisées sur les éoliennes pour qu'elles soient bien moins bruyantes. Concrètement, si l'étude met en évidence des dépassements, un plan de bridage (ralentissement ou arrêt automatique des éoliennes) sera prévu au dossier et sera vérifié une fois le parc en service.

**Si vous mettez en place un système de bridage, à combien estimez-vous la perte d'exploitation ?** La perte de productible entraînée par les plans de bridages potentiels associés aux études acoustiques et environnementales n'est à ce jour pas connue. L'étude d'impact et les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) de ces différents volets sont en cours de réalisation et permettront de définir précisément les impacts des plans de bridages sur le productible du parc éolien. Il s'agit toutefois de données confidentielles.

**Allez-vous mettre que des éoliennes Nordex ?** Nous allons déposer notre projet « en gabarit » et non uniquement en machine Nordex, autrement dit, nous nous intéresserons aux autres marques, comme Vestas, Enercon... Nous privilégierons des éoliennes de la marque Nordex, mais il se peut que d'autres marques soient plus adaptées pour ce projet. Quel que soit le modèle choisi, tous les constructeurs travaillent depuis quelques années pour que les éoliennes soient les moins bruyantes possibles.

**Qu'allez-vous proposer comme mesures ?** Nous attendons que les bureaux d'étude aient qualifié tous les impacts pour réfléchir aux mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et d'accompagnement à mettre en place sur le projet. Le quatrième comité de riverains portera justement sur les mesures à mettre en place.

**Quel est le bureau d'études choisi pour l'étude des chiroptères ?** Le bureau d'études environnementales qui a été choisi est *Envol Environnement*.

**En termes de turbulences, est-ce que le bois pose problème ?** Les boisements sont un obstacle qui entraîne effectivement des turbulences, c'est une des raisons pour lesquelles nous nous en éloignons au maximum et préférons déposer le projet en gabarit pour choisir la turbine la plus adaptée au site.

**A combien de distance faut-il être des haies ?** Il est préférable de s'éloigner au minimum à 50 mètres des haies et des boisements. Nous essayons d'aller plus loin à chaque fois que cela est possible.

**Est-ce que le projet est rentable avec 3 éoliennes seulement ?** Oui, il sera suffisamment intéressant énergétiquement et économiquement parlant.

**Combien d'éoliennes étaient prévues au départ pour le projet ?** Initialement, le potentiel éolien du projet était estimé à environ 8 éoliennes, mais les enjeux écologiques importants sur le territoire ne permettent pas de considérer toute la zone de projet pour une implantation et réduit de cette manière le nombre d'éoliennes envisageables.

**Est-ce que l'aérodrome des Hauts-de-Chée vous pose problème ?** Non car il est éloigné de la zone étudiée.

**Peut-on modifier l'implantation présentée ?** L'implantation que nous présentons résulte de nombreuses contraintes réglementaires et techniques (distance aux routes départementales, distance aux habitations, etc.) et de l'étude écologique et paysagère réalisée. Les enjeux importants pour l'avifaune (en période de nidification notamment) sur une grande partie de la zone de projet ne laissent que très peu de marge de manœuvre pour le choix de l'implantation.

**Est-ce que l'on fabrique des éoliennes en France ?** La France n'est pas un pays qui s'est historiquement concentré sur la production d'éoliennes, c'est pourquoi la plupart des usines sont situés en Europe du nord. Néanmoins, des usines voient le jour en France pour fabriquer certaines parties, comme les usines de Cherbourg et Saint-Nazaire (pales, nacelles...).

**Les éoliennes sont-elles placées le long de chemins existants ? Peuvent-elles être raccordées à des câbles existants ?** Les éoliennes ne peuvent pas être raccordées sur des câbles existants, les capacités du poste de livraison électrique déjà en place sont figées, nous ne pouvons pas nous raccorder dessus. Concernant les chemins, notre objectif est d'utiliser au maximum les chemins existants, pour minimiser la création de nouveaux chemins sur des terres agricoles. Néanmoins, il est parfois nécessaire de s'éloigner des chemins existants afin de s'éloigner de certaines zones sensibles pour la biodiversité

**Quelle est l'implantation du futur poste de livraison électrique ?** Nous étudions actuellement l'implantation du poste de livraison sur une parcelle communale de Géry, afin de compenser partiellement l'absence de nouvelles éoliennes sur cette commune.

**Comment se passe le recyclage ?** Un arrêté de juin 2020 oblige désormais l'excavation totale des fondations du parc éolien. En France, contrairement à d'autres pays, il est interdit d'enfouir les pales d'éoliennes usagées. Aujourd'hui 90% d'une éolienne est recyclable, d'ici 2024 la réglementation nous fixe l'objectif d'atteindre 95%. Concernant les pales, des travaux de recherche et développement sont financés pour chercher à recycler les composites des pales qui ne sont pour le moment pas tous recyclables.

**Quel est la durée de vie d'un parc éolien ?** 20 à 25 ans.